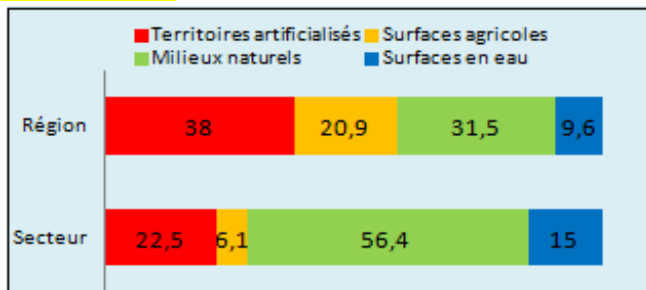


### 1) Description du secteur

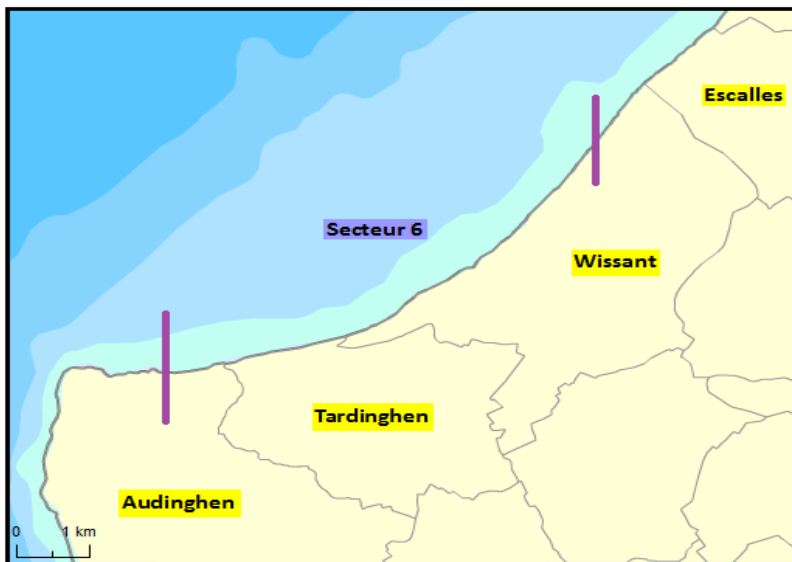
Le secteur s'étend depuis là où débute le cordon dunaire au Nord de Wissant (matérialisé par un blockhaus), jusqu'aux premiers éboulis rocheux d'Audinghen. Il présente une longueur approximative de 6 kms sur lequel existe un arrêté officiel de délimitation du DPM, situé le long du perré de Wissant, et qui se prolonge vers la Dune d'Amont.

Ce secteur se trouve dans le périmètre labellisé Grand Site de France.

#### 1.Occupation du sol



Source : SIGALE 2009 – Conseil régional Nord-Pas-de-Calais



Le secteur se caractérise par l'importance de ses milieux naturels, plus de la moitié des surfaces dans la bande des 500 mètres. Il constitue également un milieu très humide avec une vaste zone de marais. L'agriculture est quant à elle quasiment absente, tandis que les territoires artificialisés restent bien inférieurs à la moyenne régionale.

#### 2.Type de côte / Evolution et protection

Côte sableuse / Le secteur est soumis à une importante érosion. Le taux d'érosion au niveau de la Dune d'Aval varie de 1,9 à 2,4 m/an, et de 0,7 à 3,4 m/an pour la dune du Châtelet. Concernant la Dune d'Amont, les vitesses sont moins élevées, de l'ordre de -0,7 m/an. De nombreux épis et brise-lames ont été implantés face à la Dune d'Aval afin de contrer le recul du trait de côte. Face à Wissant se trouve un perré, très endommagé depuis une tempête en 2007, qui fait l'objet d'une procédure de reconstruction.

En limite de perrés, les vitesses d'érosion sont accélérées sur les milieux dunaires périphériques.

#### 3.Protections environnementales

		Présence	Détails sur l'emprise
<b>Inventaires</b>			
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique		oui	Sur le rivage nord de Wissant. ZNIEFF n°310013270 – « Dune d'Amont » Sur le rivage d'Audinghen, Tardinghen et la partie sud de Wissant. ZNIEFF n°310007285 – « Dunes du Chatelet et Marais de Tardinghen »
<b>Protections</b>			
Natura 2000	SIC Site d'Intérêt Communautaire	oui	Sur la totalité du rivage. Zone n°FR3100478 – « Falaises du Cran aux Œufs et du Cap Gris Nez, Dunes du Chatelet, Marais de Tardinghen et Dunes de Wissant » A proximité. Zone n°FR3100477 SIC marin. Zone n°FR3102003
	ZPS Zone de Protection Spéciale	oui	Sur la partie maritime. Zone n°3110085 – « Cap Gris Nez »
Site inscrit		oui	Sur la totalité du rivage – « Cap Blanc Nez et Cap Gris Nez »
Site classé		oui	Sur la totalité du rivage – « Site des Caps Blanc Nez et Gris Nez, de la baie de Wissant et des dunes de la Manche »
Espaces protégés et gérés	CELRL Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	oui	Sur le rivage sud de Wissant et par parcelles sur le rivage de Tardinghen. Zone n°FR1100140 – « Baie de Wissant »
	PNR Parc Naturel Régional	oui	Sur les communes de Wissant, Tardinghen et Audinghen. Zone n°FR8000007 – « Caps et marais d'Opale »
	Réserve de chasse maritime	oui	Sur la partie maritime du secteur à partir du Sud de Wissant
<b>Protections « LOI LITTORAL »</b>			
Espaces remarquables		oui	Sur la totalité du rivage
Coupures d'urbanisation		oui	2 coupures qui englobent la quasi-totalité du secteur

#### 4. Sites de baignade et qualité de l'eau

**La plage de Wissant** Qualité de l'eau : 2009/B 2010/B 2011/B 2012/A

Surveillance	Aménagements	Animaux autorisés	Douches	Eau potable	Accès p.m.r	Toilettes	Poste de secours

Les récents prélèvements témoignent d'une qualité moyenne de l'eau, avec une tendance à l'amélioration. Les principales sources de pollution proviennent du ruisseau De Herlen et du ruisseau des Nains, du poste de refoulement principal, et du déversoir d'orage du Moulin. Un épisode de pollution de type microbiologique s'est produit depuis 2007, en raison des fortes pluies.

**La plage du Chatelet** Qualité de l'eau : 2009/A 2010/A 2011/A 2012/A

Surveillance	Aménagements	Animaux autorisés	Douches	Eau potable	Accès p.m.r	Toilettes	Poste de secours

Les récents prélèvements témoignent d'une bonne qualité de l'eau. Les éventuelles sources de pollution proviennent des ruisseaux du Châtelet et des Anguilles, ainsi que du rejet pluvial du Cap Gris Nez.

#### 5. Usages sur le DPM en 2012

Usage		Description				Impacts sur l'environnement
		Nombre / Type d'autorisation	Objet de l'occupation	Participants attendus	Véhicules présents	
Manifestations sur le DPM terrestre	sportives	1 avis	Trail côte d'Opale	3000	0	-
	Festives et de loisirs	-	-	-	-	-
Manifestations sur le DPM maritime		1	Voile légère			
Accès plage		1 AOT longue durée	Escalier en bois			
Services publics		3 AOT longue durée	Destruction blockhaus			
			Épi enrochement			
			Casiers à vent			
Chasse		-	-			
Cabines / chalets		-	-			
Conchyliculture		1 concession de moules de bouchot qui fait l'objet d'une régularisation administrative pour pérenniser son exploitation				Faible (Dérangement d'oiseaux, paysage modifié...)
Pêche de loisirs	Terrestre (pêche à pied / Filet)	Zone de production n° 62.04 G1 : N / G2 : N / G3 : B Pose de filets fixes autorisée, mais interdite à moins de 15m de la concession de moules de bouchot				Forte sur le secteur (affluence selon la saison, non respect des tailles et quotas, captures accidentelle de mammifères marins et oiseaux, perte du filet...)
	Nautique (plaisanciers)	Matériel autorisé : 2 palangres de 30 hameçons, 2 casiers à crustacé, un foëne, un filet trémail de 50 mètres de long et 2 mètres de haut				Forte sur le secteur (pollution de l'eau, non respect des tailles et quotas, dérangement des mammifères marins...)
Promenade		SPPL en cours de régularisation				
Tourisme (taux de fonction touristique)		Wissant : plus de 5 / Tardinghen : 0,5 à 1 / Audinghen : 2 à 5				

- **Autres usages importants de signaler**  
Une dérogation de circulation : Mise à l'eau d'un bateau de pêche
- **Occupations sans titre**

## II) Croisement et identification d'enjeux de protection et de gestion du DPM

### 1. Interactions d'usage

	Pêche à pied	Chasse maritime	Agriculture littorale	Développement urbain littoral	Tourisme littoral	Sentier du littoral	Activités sportives
<b>Conchyliculture</b>	- Pêche à pied interdite à moins de 15 m des parcs	- Impacts sonores des activités conchylicoles (effarouchements) sur les espèces chassées	- Dégradation possible de la qualité des eaux pouvant être engendrées par les activités agricoles	- Concurrence spatiale - Dégradation possible de la qualité des eaux pouvant être engendrées par le développement urbain littoral	- Impacts visuels sur les sites balnéaires - concurrence potentielle en termes d'emprise foncière <b>A</b>	- Continuité de la SPPL rendue difficile dans les exploitations	- concurrence potentielle en termes d'emprise foncière - dangers potentiels pour certaines pratiques sportives <b>A</b>
	<b>Pêche à pied</b>		- Dégradation possible de la qualité des eaux pouvant être engendrées par les activités agricoles	- Croissance de la pratique de la pêche à pied pouvant impacter la ressource	- Croissance de la fréquentation pouvant impacter la ressource - concurrence entre la pratique professionnelle et la pêche de loisirs		- Risque de collision entre pêcheurs à pied et activités sportives
		<b>Chasse maritime</b>	- Impacts sonores des activités agricoles sur les espèces chassées - Impacts sur les paysages		- Fréquentation importante des sites - Conflit potentiel entre promeneurs et chasseurs à la botte		- Nuisances sonores des pratiquants - conflit d'usage possible : risques potentiels liés à la pratique des 2 activités sur une même zone
			<b>Agriculture littorale</b>		- Dégradation possible de la qualité des eaux de baignade pouvant être engendrées par les activités agricoles	- Piétinement des usagers sur des terres agricoles	
				<b>Développement urbain littoral</b>	- le tourisme contribue au développement urbain et peut générer de nouveaux équipements balnéaires	- Continuité de la SPPL rendue difficile dans les zones agglomérées	- Croissance du nombre de pratiquants - Concurrence spatiale entre pratiquants
					<b>Tourisme littoral</b>	- Surfréquentation et dégradation du sentier du littoral - Non respect des règles d'utilisation <b>B</b>	- Conflits potentiels liés à l'utilisation de l'estran et de la mer
						<b>Sentier du littoral</b>	- Risque de collision entre randonneurs et compétitions sportives
							<b>Activités sportives</b>

#### A : La conchyliculture

L'autorisation d'exploitation de la concession de moules a été réattribuée.

#### B : La fréquentation

La dune d'Aval fait face à un important problème d'érosion. La fréquentation touristique de ce site pourrait contribuer à accélérer ce phénomène, notamment son gravissement depuis la plage.

### 2. Risques naturels : submersion marine (cf. carte PPRN)

- PPR du boulonnais prescrit le 13/09/11 portant sur l'inondation par submersion marine et le recul du trait de côte.

Usages	Aléa			Observations
	faible	moyen	fort	
Milieux naturels				-
Territoires agricoles				-
Territoires artificialisés				Dans le cas d'une brèche au niveau des dunes de Tardinghen, l'inondation ne se propage que faiblement et reste confinée à la zone des marais
				Au niveau de Wissant, le franchissement du perré entraîne une inondation des zones urbanisées à proximité de la digue

### III) Synthèse des principaux enjeux et orientations de gestion

Enjeux	Orientation
L'érosion à l'échelle de toute la baie	Assurer un suivi régulier de l'évolution du trait de côte Réaliser un bilan de l'action des épis face à la dune d'Aval Mettre en place une campagne de profils de plage au niveau de la dune d'Amont Tenir informé régulièrement élus et associations de l'évolution de la baie Mise en sécurité du secteur menacé par l'éboulement d'un blockhaus situé dans la dune d'Aval à proximité de l'escalier : réunion Commune, Conservatoire du littoral et Etat.
La reconstruction du perré et la nécessité de maintenir un niveau de sable suffisant au pied de l'ouvrage	Présentation des conclusions de l'étude portée par le PMCO qui a pour but d'analyser la mise en œuvre d'un rechargement massif de la plage au-droit de l'ouvrage, devant la dune d'Amont et la dune d'Aval (avec une reconstitution du cordon dunaire)
Le maintien d'une activité mytilicole sur Tardinghen et sur Audinghen compatible avec les activités récréatives et sportives sur l'estran	La concession d'exploitation de moules de bouchot a été régularisée sur Tardinghen
Le risque de submersion marine qui menace directement des secteurs urbanisés de Wissant et quelques maisons à Tardinghen. L'aléa submersion marine peut provoquer également un danger pour les chasseurs à la hutte dans le marais de Tardinghen	Inciter les communes à mettre en place un plan communal de sauvegarde. Mettre en œuvre le Plan de Prévention des Risques Littoraux « boulonnais ».